Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260323-202603031-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Convocation en date du 16 mars 2026.

Le vendredi 20 mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne BOURBIGOT, Maire.

Présents : Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Stéphane MOREL, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Arnaud RAVALEC, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Laurence BAUGÉ, Monsieur Wilfried HOSTIOU, Madame Christelle ANDRÉ, Monsieur Yannick QUEFFÉLEC, Madame Isabelle MAUDUIT, Monsieur Ronan DANIGO, Madame Stéphanie MORVAN, Monsieur Nicolas BEAUMONT, Madame Agnès GAREL, Monsieur Jean-Luc LE GALL, Madame Annie RANNOU, Monsieur Frédéric NIORÉ, Madame Élodie LAURENT, Monsieur Fabien GUIAVARC'H, Monsieur Steven BEGOS, Madame Geneviève DUGUÉ, Monsieur Hervé HERLÉDAN, Madame Stéphanie LAVAL.

Madame Laurence BAUGE a été nommée secrétaire de séance.

2026-03-031

ADMINISTRATION GENERALE

Election des adjoints

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire constate qu'une seule liste a été déposée. Il s'agit de la liste « LIESBETH VAN HORNE »

Le Maire propose de procéder de la même façon que pour l'élection du Maire sous le contrôle des deux assesseurs déjà nommés : Monsieur Stéphane MOREL et Monsieur Steven BEGOS.

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260323-202603031-DE

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire,
Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	26
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L65 du Code électoral) :	4
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	14

- La liste « LIESBETH VAN HORNE » a obtenu 22 voix

La liste « LIESBETH VAN HORNE », ayant obtenu la majorité absolue, les candidats figurant sur la liste ont été proclamés adjoints immédiatement. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Madame Le Maire appelle les adjoints et remet leur écharpe.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 23 mars 2026
Anne BOURBIGOT
Maire,